

Texte CAA du 21 septembre

Le Gouvernement, en dépit des échecs de sa politique économique et sociale et du rejet de celle-ci, n'en continue pas moins son objectif de remodeler l'Etat et la société selon une logique néo-libérale pour satisfaire aux intérêts du patronat ainsi qu'aux ordres de la commission européenne et du Gouvernement allemand. Après l'ANI et la loi Macron 1, la feuille de route constituée par le rapport Combrexelle, fixe comme programme la poursuite du démantèlement du droit du travail en soumettant des pans entiers de ce dernier à des accords d'entreprise, sous couvert de modernisation et de simplification, pour priver les salariés de la protection de la loi et plus d'un siècle d'acquis de luttes sociales. Les déclarations de Macron concernant le statut des fonctionnaires montrent que l'entreprise d'affaiblissement des garanties a vocation à être étendue après le secteur privé au secteur public.

Le Gouvernement a signifié qu'il entendait maintenir son cap à ceux qui attendaient après le congrès du PS un infléchissement de sa politique : malgré le bilan négatif avéré des milliards d'aides supplémentaires au patronat par le CICE et le pacte de responsabilité, celui-ci a refusé toute réorientation de cet argent public qui alimente les profits, sans déboucher sur des investissements productifs et des créations d'emploi. Sa seule réponse à la question du pouvoir d'achat est de promettre de nouvelles baisses d'impôts en asséchant encore plus les recettes de l'Etat et en affaiblissant l'impôt sur le revenu.

Conjointement au durcissement de sa politique économique et sociale, il encourage les replis sur soi et les stigmatisations émanant des courants réactionnaires par son refus d'accueillir les réfugiés qui fuient en Afrique et en Asie occidentale les persécutions et la misère provoquées par des guerres et des dictatures dans lesquelles les puissances occidentales ont une responsabilité. Le refus d'accorder les visas contribue à transformer les frontières en des lieux létaux où les réfugiés, face à leur fermeture, obligés de s'en remettre à des passeurs sans scrupules, se heurtent à la violence sans ménagement des forces de l'ordre et des gardes frontières.

Le Gouvernement persiste dans cette politique parce qu' en dépit d'une défaite annoncée aux prochaines régionales, sur fond de montée encore de l'abstention et de l'extrême droite, aucune alternative progressiste ne parvient à se construire sur le plan politique. La gauche donne le spectacle de son morcellement et de son impuissance. Pourtant, malgré la mise à genoux de la Grèce, la contestation des politiques d'austérité gagne du terrain en Europe : en Irlande, en Espagne, en GB où les militants, en propulsant J. Corbyn à la tête du parti travailliste, ont manifesté leur volonté de rompre avec la ligne libérale blairiste de ce part...

Sur le plan syndical, la division entre syndicats d'accompagnement qui s'obstinent, malgré les précédents de l'ANI et du pacte de responsabilité, à négocier des contreparties illusoires contre des régressions majeures et les syndicats de lutte de transformation sociale est d'autant plus délétère que ces derniers n'arrivent à construire aucun front unitaire sur la durée. C'est pourquoi, lors de la journée du 8 octobre, quand bien même son périmètre est réduit en dépit de la participation de l'UNEF et de l'UNL et même si les modalités d'action ne sont pas satisfaisantes, la FSU doit réaffirmer sa disponibilité à la construction d'un front contre l'austérité et manifester son attachement à la fonction publique dans le contexte d'attaques répétées par le Gouvernement visant le statut des fonctionnaires.

Chez les retraités, 9 organisations dont la FSU appellent à signer une carte pétition avançant les revendications qui combattent les mesures régressives subies. Elle sera déposée solennellement à l'Élysée après une conférence de presse intersyndicale le 1^{er} octobre 2015.

Dans la Fonction publique, la FSU qui a accepté de signer le protocole d'accord sur le PPCR devra faire attention à ce que sa signature, en cas de validation de celui-ci, et de refus de la CGT, de FO ou de SUD, ne devienne pas un instrument supplémentaire de division du mouvement syndical, notamment à l'intérieur du front anti-austérité. Faute d'avoir pu construire en amont une position unitaire face à la méthode inacceptable du Gouvernement, elle devra veiller à ce que celui-ci ne fasse pas primer la logique de la signature sur la représentativité, et devra s'opposer à toute négociation dans des secteurs dont les organisations majoritaires seraient exclues. Cet éclatement possible du front syndical dans la Fonction publique sur la signature des PPCR rend perplexe sur l'initiative de la votation citoyenne du 21 septembre au 3 octobre, à l'initiative de la FSU, de la CGT et de Solidaires : largement hors sol, difficilement portable par les militants dans les établissements, organisée d'en haut sans aucun souci des réalités du terrain, elle risque, à cause du contexte du PPCR, d'être perçue comme totalement décalée. Son défaut de réussite prévisible ne doit pas cependant être un prétexte pour repousser à l'avenir des actions fortes pour exiger le dégel du point d'indice. La FSU, par sa place dans la FPE, a une responsabilité à assumer en proposant une journée d'action fonction publique dans le cadre le plus large possible qui offre une perspective aux fonctionnaires dont un rapport de l'INSEE a encore montré le recul du pouvoir d'achat en 2013.

Dans le secteur de l'Éducation et du Second degré, le pouvoir qui a fait du refus du dialogue l'axe cardinal de sa méthode de gouvernement dans le but de susciter la résignation en est pour ses frais. La réforme du collège, suite aux actions et à la campagne d'information menées par le SNES et ses militants, suscite une opposition déterminée et enracinée : le rejet est aussi profond chez les parents d'élèves que chez les personnels. Après les grèves du printemps dernier, la grève du 17 septembre, sans être majoritaire mais beaucoup plus forte que celle de juin dernier, ont montré que la profession n'acceptait pas le discours aussi infantilisant qu'autoritaire de la Ministre selon laquelle la réforme est passée et que son rejet relève de l'incompréhension et de la peur de changer. Il est cependant regrettable que l'intersyndicale nationale ait voulu placer cette grève à une date aussi précoce. A cette période, les préoccupations de rentrée dominent dans les établissements, et le temps du débat nécessaire pour convaincre les collègues qui avaient des questionnements sur la stratégie syndicale à suivre n'a pu être mené comme il aurait fallu. Face à l'obstination d'une Ministre fragilisée qui a décidé à nouveau d'ignorer le message de la profession, le SNES doit mettre tous ses moyens pour faire de la manifestation du 10 octobre qui associera parents d'élèves et personnels une réussite : tractage dans les gares, à la sortie des écoles, réunions parents-profs... Pour y parvenir, le SNES doit notamment remettre dans le cœur du débat les échecs des expériences québécoises et suédoises dont le modèle pédagogique ressemble à celui de la réforme du collège.

Il organisera également la riposte aux techniques et aux injonctions managériales que la Ministre met en place pour imposer cette réforme et formater la profession et nos métiers : appel à refuser toute expérimentation anticipée de la réforme, de la formation pyramidale prévue sur les temps de vacances, à s'opposer collectivement aux réunions supplémentaires et aux prescriptions émanant des conseils pédagogiques ou de cycle ayant pour but de déposséder la profession de son expertise et d'imposer de soi disant bonnes pratiques...

Ces dérives managériales apparaissent comme une fuite en avant devant l'état de détérioration du Second degré que le Gouvernement n'a pas enrayer, à rebours de ses engagements : dans l'académie de Versailles, les conditions de rentrées sont encore plus mauvaises que celles de 2012. Les créations d'emplois ont de nouveau été insuffisantes pour couvrir les hausses d'effectifs, entraînant hausse des effectifs par classe, suppression des dédoublements et dégradation des conditions de travail des personnels (heures supplémentaires, service partagé...), y compris dans les établissements rep et rep + dont la carte a été réduite de façon inacceptable.

Le Second degré est d'autre part asphyxié par la crise de recrutement : postes vacants après mouvement en hausse, flexibilité débridée imposée aux TZR, recours massif à la précarité... Le Rectorat emploie des expédients scandaleux dans ce domaine : sous couvert de réduire la précarité des personnels non titulaires en proposant des contrats de deux ans, il a dans les faits choisis de sélectionner au détriment des critères d'ancienneté ceux qui étaient immédiatement employables sur le seul avis des C/E et des IPR, sans aucune transparence et sans aucun contrôle par les élus. Il entend ainsi se défaire de ces obligations de formation et de réemploi envers une partie des personnels qu'il a recruté et utilisé sans formation préalable durant plusieurs années.

Cette mesure locale est aussi une conséquence des insuffisances de la loi Sauvadet. Après le rassemblement du 27 août dans un cadre intersyndical unitaire, la section académique appelle les personnels à participer à la journée nationale d'action de la FSU le 15 octobre pour exiger un véritable plan de titularisation.

Vote de la CAA de Versailles :

POUR : 21 voix (unanimité)